

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 FEVRIER 2019 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATE Catherine, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, Mme VILCHEZ Corinne, M. LERICHE Bruno, Mme PARENT Gaëlle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, M. KLEIN Daniel, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme BILLOIR Suzanne, Mme PIOT Martine, Mme PIENS Antonella, M. JULIEN Jérémy, M. KARAYANOGLOU Roger, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : Mme BILLOIR Suzanne à M. CALMELS Daniel, Mme PIOT Martine à Mme KONATE Catherine, Mme PIENS Antonella à M. LERICHE Bruno, M. JULIEN Jérémy à M. POTET Patrick, M. KARAYANOGLOU Roger à M. BONNETON André, Mme LISOWSKI Thérèse à Mme BALITOUT Hélène.

Absent : M. POLUS Luc.

Secrétaire de séance : Mme KONATE Catherine.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 19 décembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2018-137	SCI KHOURY	AH 9	845
2018-138	Consorts MARTIN	AP 6	2 655
		AP 8	5605
2018-139	Mme Céline CARVALHO	AK 63	452
2018-140	Mr Jean-Paul PONCELET	AH 113	383
2018-141	Mlle Dominique LARDE	AH 38	1 286
2018-142	Mr et Mme MOUNIVONGS	AC 280	189
2018-143	Mr TOME et Mme IGLESIAS	AH 76	664
		AH 79	31
2018-144	Mr Thierry CLERGINET	AD 86	254
2019-001	SCI CARLIER	AI 165	276
2019-002	SCI LA BELLADONE	AI 102	199
2019-003	Consorts EVEZARD	AI 114	84
		AI 196	306
		AI 201	72
2019-004	Mr DEIANA et Mme SANTORO	ZD 179	2 695
2019-005	Mme Marie-Pierre BREHON	ZB 14	22 245
2019-006	OPAC	AC 313	142
2019-007	OPAC	AC 297	134
		AC 197	3
2019-008	IN VESTISS France	BC 82	598

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Hypermarché E. Leclerc : Demande de dérogation d'ouverture pour les dimanches et jours fériés 2019 – Délib n° 2019-009

M. Gaëtan Bertholon, Directeur de l'hypermarché E. Leclerc de Ribécourt-Dreslincourt, sollicite une dérogation d'ouverture pour les jours suivants :

Lundi 22 avril 2019 de 9H00 à 12H30

Mercredi 08 mai 2019 de 9H00 à 12H30

Jeudi 30 mai 2019 de 9H00 à 18H00

Lundi 10 juin 2019 de 9H00 à 12H30

Dimanche 14 juillet 2019 de 9H00 à 12H30

Jeudi 15 août 2019 de 9H00 à 12H30

Vendredi 1^{er} novembre 2019 de 9H00 à 18H00

Lundi 11 novembre 2019 de 9H00 à 12H30

Dimanche 22 décembre 2019 de 8H30 à 18H00

Dimanche 29 décembre 2019 de 8H30 à 18H30

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II - FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

PERSONNEL

2- RIFSEEP : Modification suite au passage en catégorie A des Assistants Territoriaux Socio-Éducatifs – Délib n° 2019-010

Suite au passage des assistants socio-éducatifs en catégorie A, à compter du 1er mars 2019, il est proposé d'instituer pour les cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP.

Ce régime indemnitaire se compose ainsi :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;
- fidéliser les agents ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières ;

I. Bénéficiaires

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel,
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Les agents contractuels de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les attachés,
- Les rédacteurs,
- Les techniciens,
- Les animateurs,
- Les assistants socio-éducatifs,
- Les adjoints administratifs,
- Les ATSEM,
- Les adjoints d'animation,
- Les adjoints du patrimoine,
- Les adjoints techniques,
- Les agents de maîtrise territoriaux,
- Les bibliothécaires territoriaux.

Les autres cadres d'emplois de la collectivité ne sont pas encore concernés par le RIFSEEP, à savoir :

- Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Les auxiliaires de puériculture territoriaux.

Dans l'attente de l'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois par une nouvelle délibération, ils continueront à percevoir leur régime indemnitaire antérieur.

Enfin, les agents de la filière police municipale (catégories A, B et C) ne sont pas concernés par le R.I.F.S.E.E.P, ils conserveront donc leur régime indemnitaire antérieur.

L'assemblée délibérante ne peut pas délibérer sur ces cadres d'emplois tant que les arrêtés ministériels ne sont pas parus.

II. Détermination des groupes de fonctions et des montants plafonds :

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant fixé par la collectivité dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 88 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : « Lorsque les services de l'Etat servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en deux parts, l'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts et en fixe les critères, sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat ».

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :
Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :

Responsabilité d'encadrement direct, de coordination, de projet,

Responsabilité de formation d'autrui,

Ampleur du champ d'action (en nombre de mission, en valeur).

De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :

- Niveau de qualification requis (niveau de diplôme),
- Connaissances (de niveau élémentaire à expertise),
- Autonomie, initiative,
- Difficulté et complexité des tâches (exécution simple ou interprétation).

Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :

- Horaires atypiques,
- Responsabilité financière,
- Effort physique,
- Relations internes et ou externes.

Catégorie A :

➤ **Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs**

Vu les arrêtés du 3 juin 2015 et 17 décembre 2015 **pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants territoriaux socio-éducatifs.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertises et de sujétions auquel il est exposé.

Le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Dans la limite du plafond IFSE de la FPE (IFSE sans CIA)
G 1	Expertise / fonction de coordination	8 977 €	11 970 €
G 2	Encadrement de proximité et d'usagers / sujétions / qualifications	7 920 €	10 560 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

3 - Départ en retraite – Suppression de poste – Modification du tableau des effectifs – Délib n° 2019-011

Suite au départ en retraite d'un de nos agents des services techniques, il semble opportun de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 35 heures hebdomadaires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

4 - ALSH – CC2V : Etat, Point d'étapes, cadrage - **Information**

5 - Modification de temps d'emplois – Création et suppression d'emplois – Modification du tableau des effectifs – Délib n° 2019-012

Suite à une vérification des temps d'emploi des agents de notre collectivité, il a été constaté que certains étaient erronés, nous souhaitons donc y remédier, pour se faire, il est nécessaire de créer et de supprimer les postes suivants à compter du 1er mars 2019.

Créations :

1 poste d'adjoint technique à 27,65 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 26,27 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 19,17 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 19,45 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 18.82 heures hebdomadaires

Suppressions :

1 poste d'adjoint technique à 27,80 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 25,84 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 19,61 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 8,21 heures hebdomadaires
1 poste d'adjoint technique à 18.81 heures hebdomadaires

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 - Création et suppression de poste suite à la mutation de la responsable de la garderie multi-accueil – Délib n° 2019-013

Suite au départ de l'actuel responsable de la Garderie Multi Accueil les P'tites Canailles
Étant en cours de recrutement, il paraît opportun de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants et un poste d'éducateur principal de jeunes enfants afin de se prémunir de l'arrivée d'une nouvelle responsable avant le conseil municipal suivant.

Par ailleurs, étant donné les règles d'encadrement, nous pouvons supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe (non pourvu) au sein de la Garderie Multi Accueil « les P'tites Canailles ».

Il paraît donc opportun de créer et de supprimer les postes suivants à compter du 1er mars 2019.

Créations :

1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à 35 heures hebdomadaires
1 poste d'éducateur de jeunes enfants à 35 heures hebdomadaires

Suppressions :

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaires

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

FINANCES

7 – Compte administratif 2018 – budget communal – Délib n° 2019-014

Le compte administratif 2018 se présente de la façon suivante :

Libellés	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------	----------------	----------------	----------

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés	597 836,67 €			51 001,33 €	597 836,67 €	51 001,33 €
Opérations de l'exercice	2 232 400,81 €	2 475 298,54 €	5 586 276,71 €	6 422 830,36 €	7 818 677,52 €	8 898 128,90 €
TOTAUX	2 830 237,48 €	2 475 298,54 €	5 586 276,71 €	6 473 831,69 €	8 416 514,19 €	8 949 130,23 €
Résultat de Clôture	354 938,94 €			887 554,98 €		532 616,04 €
Restes à réaliser	314 920,00 €	163 270,00 €			314 920,00 €	163 270,00 €
TOTAUX CUMULES	3 145 157,48 €	2 638 568,54 €	5 586 276,71 €	6 473 831,69 €	8 731 434,19 €	9 112 400,23 €
RESULTATS DEFINITIFS	506 588,94 €			887 554,98 €		380 966,04 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 – Compte de gestion 2018 – budget communal – Délib n° 2019-015

Le compte de gestion 2018 du Trésorier est identique au compte administratif. Voir annexe.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9 - Reprise définitive résultats 2018 – Délib n° 2019-016

Le résultat de l'exercice écoulé de la Commune peut être repris définitivement de la façon suivante au budget primitif 2018 :

Montant en fonctionnement	Montant en investissement
887 554,98 €	-354 938,94 €

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 de la commune devra être effectuée vers la section d'investissement du budget primitif 2019 (article 1068), conformément à la M14. Le reste de cet excédent sera reporté au 002.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	<i>DE L'EXERCICE 2017 (POUR INFO)</i>	DE L'EXERCICE 2018
AFFECTATION	1 524 397,33 €	887 554,98 €
- Affectation en réserve c/1068 (RI)	1 473 396,00 €	506 588,94 €
- Report en fonctionnement c/002 (RF)	51 001,33 €	380 966,04 €
- Excédent ou déficit d'investissement (RI ou DI)	- 597 836,67 €	- 354 938,94 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Fiscalité directe locale 2019 – vote des taux – Délib n° 2019-017

Les bases prévisionnelles 2019 ne nous sont pas encore parvenues.

Les taux sont restés constants de 2012 à 2017. En 2017, les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la CFE ont diminuées. En conséquence, la commune a perdu 95 000€ de contributions directes par rapport à 2016.

En 2018 les taux ont été revalorisés de 1%. Les contributions ont augmenté de 14 584€ par rapport à 2017.

En l'absence d'éléments concrets fournis par les services fiscaux, il est proposé de maintenir les taux pour cette année :

Taxe d'habitation	20,57 %
Taxe foncière (bâti)	21,68 %
Taxe foncière (non bâti)	68,29 %
CFE	17,31 %

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

11 – Subventions aux associations 2019 – Délib n° 2019-018

Le tableau des subventions est annexé à la présente.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

12 – Budget primitif 2019 Commune – Délib n° 2019-019

Le Budget primitif est annexé à la présente.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

13 – Matériel moins de 500€ – Délib n° 2019-020

Le budget communal a souvent des factures d'investissement dont le montant total est inférieur ou égal à 500 € TTC.

La M14 fixe la liste des biens constituant des immobilisations par nature. Le contenu de cette liste peut être complété, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Ce complément doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle. La délibération cadre est enrichie, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Il est proposé de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux, tout mobilier.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe.
- 4) Téléphonie : téléphone.
- 5) Alarme : boîtier alarme, badge.

II. Matériel ateliers municipaux :

- 1) Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles.

III. Voirie et réseaux :

- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

IV. Eclairage public : lampadaire, mats, petits accessoires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 – Convention gestion publicité extérieure – Délib n° 2019-021

Nous avons passé une convention pour le suivi et la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec la société REFPAC (conseil du 22 décembre 2017).

Cette convention contient les prestations suivantes :

- Recensement des dispositifs publicitaires situés sur notre territoire,
- Mise à disposition d'un logiciel de gestion de la TLPE et mise à jour des données,
- Assistance et suivi de la réglementation.

La société REFPAC nous propose d'ajouter à cette convention l'envoi et la réception des courriers, la gestion des contestations, la préparation des factures et l'envoi des éléments pour les titres.

Notre convention actuelle s'élève à 3000€. Il est proposé de signer la nouvelle convention pour un montant de 4000€ auquel s'ajoute le remboursement des frais postaux.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

15 – Convention intervenant musical école J. Hochet – Délib n° 2019-022

Pour l'organisation du projet pédagogique de l'école Jean Hochet pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé de signer une convention avec l'intervenants suivant :

Monsieur Pascal BERNARD, animera des ateliers musicaux. Il est prévu entre 13 et 15 séances
Rémunération : 137€ la séance, soit un coût maximum de 2055€

Le paiement direct de l'intervenant viendra en déduction de la subvention allouée à l'école pour son projet pédagogique prévu au budget 2019.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

16 – Convention médiathèque et association « les amis de l'école Jean Hochet » – Délib n° 2019-023

L'association « les amis de l'école Jean Hochet » souhaiterait offrir aux élèves de cette école la possibilité de s'inscrire gratuitement à la médiathèque.

Pour ce faire, elle distribuera aux enfants des bons d'adhésion « livres et multimédia ». Chacun reste libre de s'inscrire dans un délai de trois mois. La coopérative payera à terme l'ensemble des bons remis à la médiathèque.

Il est donc proposé de signer une convention avec l'association les amis de l'école Jean Hochet.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 – Indemnités de sinistre rond-point ZAC – Délib n° 2019-024

Le 22 décembre 2018 le rond-point situé ZAC de la Grérie a été dégradé suite à un accident. Le coût des réparations s'élève à 245,28€.

L'automobiliste remboursera les frais de remise en état.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

18 – Bilan financier Info Locale - Information

Comme chaque année, le bilan financier « Info Locale » est présenté.

Trois numéros de l'Info Locale ont été édités en 2018 (avril, juillet et novembre)

La conception graphique du Journal Municipal a été réalisée par l'entreprise Metta Impressions. L'impression a été confiée à Alliance Partenaires Graphiques (2100 exemplaires/par numéro).

En raison de la suppression de l'agenda, un guide « Infos Pratiques 2018 » de 4 pages a été inséré dans le numéro du mois d'avril 2018.

TOTAL / CONCEPTION ET IMPRESSION : 10 136,40 euros

Depuis 2004, la Municipalité de Ribécourt-Dreslincourt a fait le choix de financer en partie l'Info Locale par la publicité. A l'intérieur, vous pouvez trouver quatre types d'encarts : 1/8 page, 1/4 page, 1/2 page et la page entière.

Pour l'année 2018, le **prix des encarts** a été défini lors du Conseil Municipal de novembre 2017 (en TTC)

1/8 page	1/4 page	1/2 page	1 page
101 €	183 €	245 €	371 €

Les annonceurs : 19 annonceurs différents dans nos trois revues (2 de moins que l'an dernier).

La fidélisation : 9 annonceurs ont choisi d'insérer une publicité dans nos trois numéros (1 de moins qu'en 2017) : Pompes Funèbres Langlois, Eurovia, Degauchy, Auto-Bilan Securitest, LD Pilotage, LECLERC, Demont Electricité, Gurdebeke et CPC

Les publicités :

- 12 annonceurs pour le numéro d'avril
- 15 annonceurs pour le numéro de juillet
- 14 annonceurs pour le numéro de novembre

Pour l'année 2018, nous avons recueilli (TTC)

avril 2018	juillet 2018	novembre 2018	TOTAL
1714,50 €	2092 €	1433,50 €	5240 €

Coût total des 3 numéros de L'Info Locale 4896,40 euros TTC. (Prix de la conception/impression - encarts publicitaires)

Il est prévu en 2019 :

- **Un bilan en début d'année sur l'Action Municipale (sans publicité)**
- **Deux parutions : une en avril avec le guide infos pratiques et une en novembre (avec publicité)**
- **Aucune réduction ne sera accordée cette année**

Toutefois, en raison du contexte économique difficile pour les entreprises, le Conseil Municipal, lors de sa séance en novembre 2018, a décidé de maintenir les tarifs de l'année 2018 pour l'année

2019. (voir tarifs rappelés ci-dessus).

19 – Bilan site internet - Information

Le site internet de la ville a été refait en 2018. La première version datait de 2011. La mission a été confiée au Studio Ricochet de Senlis. Le site est désormais adapté à tous les écrans : ordinateur de bureau, tablette et smartphone.

Il a été mis en ligne en janvier 2018.

En 2018, le site a enregistré 14 405 visites. 59 971 pages ont été consultées.

Il est difficile de comparer la fréquentation du site en 2018 avec les années précédentes, car nous n'utilisons pas le même outil de mesure (outil interne à notre ancien concepteur/hébergeur : DLNET INTRACTIVE). En 2018, nous avons consulté la fréquentation du site avec l'outil Google Analytics.

Record de fréquentation : 14 juillet 2018 – 358 visites

Le site est davantage consulté en début de semaine (lundi et mardi). Le samedi et le dimanche, celui-ci enregistre une nette baisse de la fréquentation.

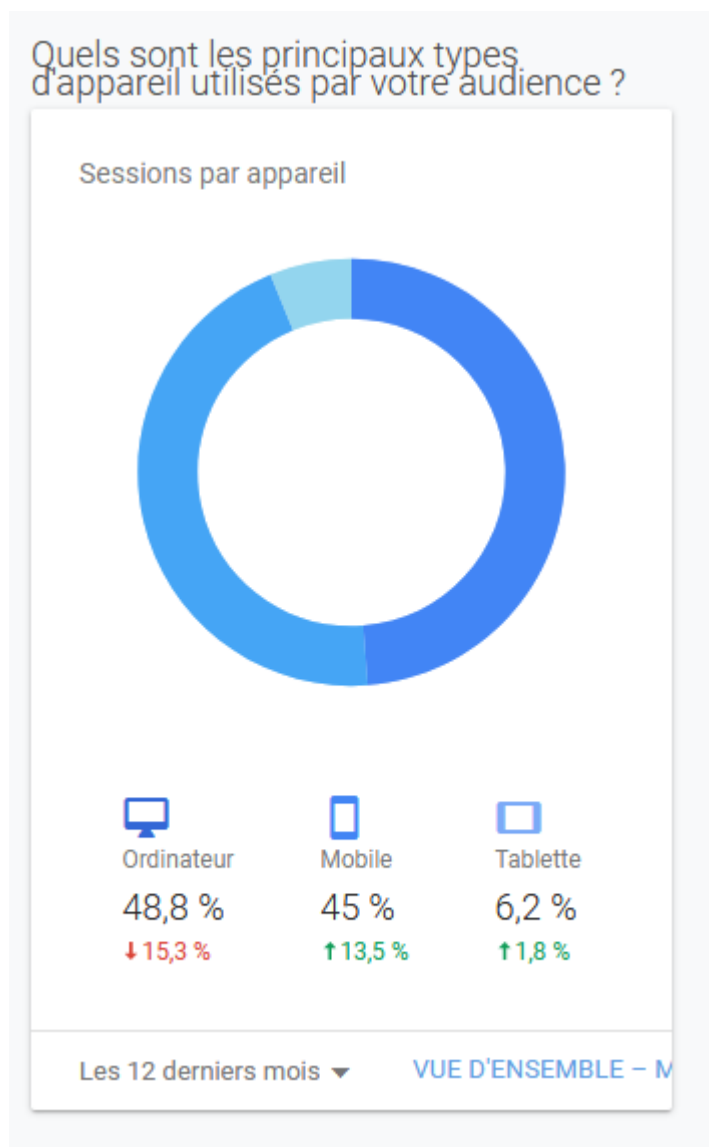
Les pages les plus consultées :



Page	Pages vues
/	20 142
/demarches-administratives-2/	4 871
/paiements-en-ligne/	2 065
/publications/	1 933
/galerie/	1 714
/les-associations/	1 178
/liens-utiles/	1 052
/actualites/	1 043
/marches-publics/	1 016
/evenements/	899

Dans l'Oise, seules 28 communes disposent d'un dispositif de recueil (CNI/Passeports), ce qui explique la consultation importante pour les démarches administratives.

Depuis juin 2017, il est possible pour les familles de payer leur facture en ligne (Périscolaire, Garderie Multi-Accueil et Restauration Municipale) via un Portail Famille, disponible dès la page d'accueil du site. De nombreuses familles utilisent ce service, qui avait été mis en place sur l'ancien site internet de la ville.



En 2018, le site a été majoritairement consulté sur un ordinateur de bureau, mais on peut constater qu'il est en nette progression d'utilisation sur les smartphones et dans une moindre mesure sur les tablettes.

Pour 2019 :

L'objectif est d'augmenter la fréquentation du site et d'y intégrer davantage de photos.

III – SPORT

Rapporteur : M. CALMELS

20 – MAPA : Mur d'escalade supplémentaire – Délib n° 2019-025

Afin de soutenir l'action menée par l'association Ribécourt Escalade et Montagnes, il est nécessaire de faire installer un nouveau mur d'escalade à l'intérieur du Gymnase Communal. Cette acquisition doit faire l'objet d'un MAPA, il est donc nécessaire d'autoriser M. Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de réaliser l'acquisition et l'installation d'un mur d'escalade pour un montant de 40 000 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IV – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : MME KONATE

21 – ALSH Bilan Toussaint 2018 – Programme vacances d’hiver – Information

Au total, 128 enfants ont participé aux activités de l’ALSH durant les deux semaines de vacances de la Toussaint dont 97 de plus de 6 ans.

Les activités variées étaient principalement axées autour du thème « Les 4 éléments » : course aux 4 éléments, création cerfs-volants, montgolfières, bougies, terrarium, volcans, tableaux la pluie en couleurs...et diverses activités sportives et culinaires.

Diverses sorties, comme le Moulin des Princes à Chantilly, Samara, visite de la caserne des pompiers, piscine, et jeux, comme Koh Lanta, Parcours 14/18 entre autres, ont enchanté tous les enfants.

Le programme des vacances d’hiver sera basé sur le thème « Les minions aux sports d’hiver ». Différentes activités sont programmées autour de celui-ci comme, activités sportives, ateliers créatifs, patinoire, bowling, Escape Game, Carnaval...

22 – MDQ Bilan Toussaint et Noël 2018 – Programme vacances d’hiver – Information

Pendant les vacances de la Toussaint, 34 personnes ont participé aux activités dont 8 adultes. Pour la moitié, ils étaient originaires du quartier du Tierval.

Ont été proposé entre autres : des ateliers sur le thème d’Halloween, une initiation à l’escalade, sortie journée (monde de Lili ou bowling/karting, restaurant les 3 brasseurs puis cinéma), une journée 14/18 (création bandanas des mini poilus, cuisine, pasta party et course d’obstacles) et une journée à Paris à la grande Galerie de l’Evolution du jardin des plantes.

Durant la première semaine des vacances de Noël, la Maison de Quartier a proposé diverses activités pour 21 enfants : divers ateliers, petit déj’ animé, spectacle de Noël de la Municipalité, participation au marché de Noël avec la vente de bonbons et de porte-clefs confectionnés par les jeunes. Le bénéfice de cette vente a été versé à l’association CKDB au profit des enfants hospitalisés.

23 – MDQ Tarif sortie Reims – Délib n° 2019-026

Dans le cadre de leur programme des prochaines vacances d’hiver, la Maison De Quartier a prévu une sortie à Reims au Trampoline Park, il est proposé pour se faire une participation des familles à hauteur de 5 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

V – TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

24 – MAPA : Travaux de confortement de la Salle Laurent Paul – Délib n° 2019-027

Suite à la nécessité de réaliser les travaux de confortement structurel déjà exposés lors des précédents conseils municipaux, il est nécessaire d’autoriser M. Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de réaliser ces travaux pour un montant de 120 000 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

25 – MAPA : Travaux de réfection de toiture et de sol de la Salle L. Paul – Délib n° 2019-028

Suite à la nécessité de réaliser les travaux de réfection de toiture et de revêtement de sol déjà exposés lors des précédents conseils municipaux, il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de réaliser ces travaux pour un montant de 360 000 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

26 – MAPA : Travaux de voirie de la Rue de la Montagne et des cinq piliers – Délib n° 2019-029

L'état de la chaussée de la rue de la Montagne et de la rue des cinq piliers est défectueux et la circulation devient dangereuse, il est donc important de faire les travaux de réfection de chaussée et par conséquent d'autoriser M. Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de réaliser ces travaux pour un montant de 40 000 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

27 – MAPA : Installation de vidéo-surveillance communale – Délib n° 2019-030

Dans le but de réduire la délinquance et d'instaurer un climat sécurisé pour les administrés de la Commune, il serait profitable d'installer un système de vidéo-surveillance dans la Commune et d'autoriser M. Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de réaliser cette installation pour un montant de 100 000 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

28 – MAPA : Remplacement petit tracteur – Délib n° 2019-031

Le tracteur Ferrarri utilisé par les agents des services techniques pour diverses activités se fait vieillissant et n'est plus totalement adapté aux besoins. Il est envisagé de le remplacer par l'acquisition d'un tracteur plus adapté et permettant d'avantage d'opérations. Par conséquent il est donc nécessaire d'autoriser M. Le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour cette acquisition pour un montant de 50 000 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VI – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

29 – Acquisition parcelle AI 278 – Délib n° 2019-032

La parcelle AI 278 d'une superficie de 12 m² sis passage de la Coudraie appartenant à Monsieur et Madame LEGENT correspond à une partie de trottoir. La Commune souhaite acquérir cette parcelle afin de régulariser la situation. Il convient donc de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à cette acquisition.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

30 – Service d'avertissement gratuit Vigicrues Flash – Information

Par courrier du 28 janvier 2019, le Préfet de l'Oise propose à la Commune de s'abonner au service Vigicrues Flash pour être alertés des risques de crues sur les petits cours d'eau qui ne bénéficient

pas du service de vigilance de l'état.

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par le réseau de radars Météo-France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau de la Commune, nous recevons automatiquement un message indiquant un risque de crue forte ou très forte.

Vigicrues Flash aide ainsi à mettre en œuvre les dispositifs prévus dans le Plan Communal de Sauvegarde pour le risque inondation.

L'estimation du risque de crue est mise à jour toutes les 15 minutes. Les avertissements sont envoyés en cas d'apparition ou d'aggravation d'un risque de crue sur la Commune, par message vocale, SMS et courriel.

La Commune va s'abonner à ce service puisqu'il s'agit d'un service gratuit qui aide à mieux protéger les personnes et les biens de la Commune.

31 - Avis enquête publique exploitation d'un captage d'eau potable F2 – Délib n° 2019-033

Le syndicat d'alimentation de la Belle Anne regroupe les communes de Cambronne les Ribécourt, Pimprez et Ribécourt-Dreslincourt. L'alimentation en eau potable est assurée pour partie par le forage F1 du syndicat situé à Ribécourt-Dreslincourt et pour partie par le syndicat de production de Passel.

Au vu des désordres importants cumulés à une forte baisse de productivité du forage F1, un nouveau forage F2 situé sur la parcelle AC 223 de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt a été réalisé début 2018. Celui-ci à une profondeur de 150m et capte la nappe de craie du Crétacé.

Son exploitation fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.

L'enquête publique se déroulera du 18/02/19 au 20/03/19. Il convient de demander au Conseil Municipal son avis.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VII - QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. LETOFFE

32 – Maison médicale : Location et tarifs – Délib n° 2019-034 et 2019-035

La location de la maison médicale se fera au cabinet (6 disponibles). Le loyer s'élèvera à 440€ mensuel. Les charges seront en supplément et estimés la 1^{ère} année. Une régularisation sera effectuée l'année N+1.

Le studio pourra être loué à la semaine pour les besoins des locataires de la maison médicale.

La salle de réunion sera louée à la journée.

Les charges, ainsi que les tarifs pour le studio et la salle de réunion seront précisés lors de la séance du conseil.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

L'ordre du jour épuisé, aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21H25.